



**MAIRIE DE  
VILLEVEYRAC**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**COMPTE-RENDU  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
17 JUILLET 2023 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et trois, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. MARTINEZ E. DE NITTO J. GARCIA M. FOUREAU J. MARQUES E. PUECH S. SEVERAC JM.

Étaient absents : GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. VALETTE J. MALAISE M. VALLAT S. DECOBERT V. SERRE B. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML.

Procurations : SERRE B à JACQUEL D  
VALLAT S à MORGO C  
LAUS F à PEYSSON S  
GRANIER S à MARQUES E  
MALAISE M à MOUNERON C  
DECOBERT V à SEVERAC JM

Secrétaire de séance : Madame PEYSSON Stéphanie

**POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27/06/2023 et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
3. Transfert Compétence Erc (Eviter – Réduire – Compenser)

**1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2023 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité, Madame PEYSSON Stéphanie à été désigné en tant que secrétaire de séance.

**2- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision du Maire relative à la délivrance d'une concession trentenaire dans le cimetière communal de Villeveyrac (Mme SUARES Joséphine) moyennant la somme de 450 euros (quatre cent cinquante euros).

**3- TRANSFERT COMPÉTENCE ERC (ÉVITER – RÉDUIRE – COMPENSER)**

Le conseil Municipal approuve le transfert de la compétence supplémentaire en matière de définition, mise en œuvre et pilotage d'une politique « Eviter, Réduire, Compenser » sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne.

Le conseil Municipal décide en matière de définition et mise en œuvre d'une stratégie d'anticipation foncière d'opter pour les choix suivants :

- A- Etudes de potentialités agro-environnementales sur des secteurs naturels et agricoles ;
- B- Veille foncière ;

**Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté La Majorité**

Plus de questions à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Le Maire  
Christophe MORGO



Mairie de Villeveyrac • 4 route de Poussan • 34560 VILLEVEYRAC

☎ 04 67 78 06 34 - 📠 04 67 78 09 50

[mairie@villeveyrac.fr](mailto:mairie@villeveyrac.fr)